

## Mise à jour des mesures COVID-19

Source: Gouvernement de Malte  
Février 2022

### À partir du 21 février 2022 :

- La période de quarantaine pour **les contacts primaires (qui ne font pas partie du même ménage) entièrement vaccinés** sera réduite à **5 jours** ; s'il est suivi d'un résultat de test négatif le 5ème jour de quarantaine.

### À partir du 7 mars 2022 :

- La quarantaine pour les personnes testées positives au COVID-19 qui ont un certificat de vaccination valide sera réduite à **7 jours ; s'il est suivi d'un test négatif au 7ème jour de quarantaine.**
- **Aucune quarantaine nécessaire pour les contacts primaires entièrement vaccinés.**
- **Les écoliers entièrement vaccinés** peuvent retourner à l'école après cinq jours de quarantaine.
- Les enfants qui ont deux doses et qui sont le contact principal **n'auront pas besoin d'être mis en quarantaine.**

### À partir du 14 mars 2022 :

- Pas de masques dans les lieux publics.
- Les masques ne seront obligatoires qu'**à l'intérieur** et lors des **événements de masse.**